

**Mise en garde**

*Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.*

*Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.*

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 22 novembre 2021 à 19 h 15  
par visioconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville  
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement  
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement  
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des études techniques  
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur des travaux publics  
Marie Desharnais, cheffe de la division des ressources financières et matérielles

---

**10 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 15.

---

**CA21 25 0244**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, et portant exclusivement sur la programmation des dépenses d'immobilisations 2022-2031.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, et portant exclusivement sur la programmation des dépenses d'immobilisations 2022-2031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**10 - Période de questions et requêtes du public.**

---

**10 - Période de questions des membres du conseil.**

---

**CA21 25 0245**

**Adoption de la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2022 - 2031 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2022 - 2031 de l'arrondissement, et celle-ci prévoit des investissements de 4 695 000 \$ par année pour un total de 46 950 000 \$.

De transmettre les prévisions budgétaires, conformément à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), au comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213945017

---

**CA21 25 0246**

**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, et qui a porté exclusivement sur la programmation des dépenses d'immobilisations 2022-2031. Il est 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Luc Rabouin  
Maire d'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2021.

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2021.